



Confort habitation

Flex - Véhicule au repos

Condition Générales

06.2022

Pour autant que vos conditions particulières en fassent mention et par dérogation à la définition du **contenu** reprise dans votre assurance habitation, **nous vous** indemnisons pour l'ensemble des dégâts encourus par le(s) véhicule(s) repris ci-dessous, à la suite d'un événement soudain et imprévu résultant d'un péril couvert et ne tombant pas sous une exclusion, s'il(s) est (sont) garé(s) dans le **bâtiment** ou dans un périmètre d'un kilomètre

- le(s) véhicule(s) automoteur(s) à trois roues et plus
- le(s) motocyclette(s)
- le(s) caravane(s) tractable(s)
- le(s) bateau(x) à moteur
- le(s) jetski(s)

dont le nombre est fixé en conditions particulières.

Nous ne garantissons pas les dégâts

- causés par le heurt d'un autre véhicule
- résultant d'un **vol** ou d'une tentative de **vol**
- résultant d'un acte de vandalisme ou de malveillance
- résultant de **terrorisme**.

Les conditions générales de l'Assurance Habitation Garanties de base, dont la référence est fournie dans vos conditions particulières, s'appliquent sans réserve, sauf si les conditions de l'option y dérogent. Le cas échéant, les conditions de l'option prévalent.

Modalités d'indemnisation

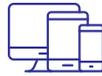
Ces véhicules sont indemnisés en **valeur vénale**. Sauf convention contraire, notre intervention est limitée à 22.000 EUR par véhicule ; ce montant n'est pas indexé.

LEXIQUE

Afin d'alléger le texte de vos assurances, **nous** avons groupé dans ce lexique les explications de certains termes ou expressions qui sont mis en **gras** dans les conditions générales ; vous trouverez la définition de ces termes dans le lexique de votre assurance habitation.

Ces définitions délimitent notre garantie. Elles sont classées par ordre alphabétique.

Vous avez besoin de vivre confiant et d'envisager l'avenir en toute sérénité.
Notre métier est de vous proposer les solutions qui protègent votre entourage et
vos biens en vous aidant à préparer activement vos projets.



Retrouvez l'ensemble de vos services
et documents contractuels
sur **MyAXA** via axa.be

AXA vous répond sur :

